

COMMUNE DE BIÈVRES

DÉLIBÉRATION N°2448 : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DANS LE CADRE DU RETOUR INCITATIF DE LA CROISSANCE FISCALE INTERCOMMUNALE 2023 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VERSAILLES GRAND PARC

Date de convocation : 27 septembre 2023

Nombre de conseillers : 27

- en exercice : 27
- présents : 19
- absents représentés : 7
- absents non représentés : 1
- votants : 26



L'an deux mille vingt-trois, le mardi trois octobre à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de BIÈVRES, se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-11 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités territoriales

Étaient présents :

Mme. Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Dan ATLAN, M. Amine PATEL, M. Hubert HACQUARD, Mme Céline MAISONNEUVE, M. Marc LABELLE, Mme. Chehrazade AINSEBA, M. Benoist BERTHIER, M. Denis LENORMAND, Mme. Dorothée BRENEOL, Mme. BOUDY, Mme. Virginie BREC, M. Paul PARENT, M. Philippe BAUD, M. Arnaud DESBOIS, M. Frédéric ELLEBOODE, Mme. Caroline NOGUES, M. Marc SUSPIZE, M. Emmanuel PAYRAUD

Absents représentés :

Mme. CURVALE représentée par Mme. Anne PELLETIER-LE BARBIER,
Mme. Christelle DE BEAUCORPS représentée par M. Céline MAISONNEUVE,
Mme. Marianne FERRY représentée par M. Amine PATEL,
Mme. Sophie DUBOIS représentée par Mme. Virginie BREC,
Mme. Caroline BOUGOT représentée par M. Benoist BERTHIER,
M. François DEVERNAY représenté par M. Marc SUSPIZE,
M. Emmanuel MICHAUX représenté par M. Emmanuel PAYRAUD,

Absent non représenté :

Mme. Marie BRUCELLE n'a pas été représentée.

Mme Céline MAISONNEUVE a été nommée Secrétaire de séance.

La séance a été déclarée ouverte à 20 heures 30.

DÉLIBÉRATION N°2448 : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DANS LE CADRE DU RETOUR INCITATIF DE LA CROISSANCE FISCALE INTERCOMMUNALE 2023 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VERSAILLES GRAND PARC

La Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc s'est engagée à verser à ses communes membres des fonds de concours destinés au retour incitatif au prorata de leur contribution à la croissance fiscale de l'intercommunalité.

Pour l'année 2023, le montant du fonds de concours réservé est de 159 991 € pour la commune de Bièvres, calculé selon les modalités décidées par le Président de Versailles Grand Parc le 7 septembre 2023.

Le soutien financier de Versailles Grand Parc ne peut pas dépasser 50 % du coût hors taxe net de subvention de l'équipement.

Trois opérations ont été identifiées comme pouvant prétendre à cette aide financière :

Opération	Montant HT	Subvention		Coût commune
		Montant	Organisme	
Rénovation du groupe scolaire Castors Bas (phase 1)	1 264 881,76 €	455 472 €	DSIL - Etat	505 187,76 €
		214 137 €	Département	
		90 085 €	Région	
Rénovation de l'éclairage public – 100 % LED – Phase 3	71 073,00 €	14 215 €	FONDS VERT	56 858,00 €
Pose et fourniture poste HTA – transformateur pour mise aux normes au Parc RATEL	64 557,50 €	0 €	/	64 557,50 €
TOTAL				626 603,26 €

Il est demandé au Conseil municipal de solliciter le soutien financier de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la réalisation de travaux de rénovations du groupe scolaire Castors Bas (Phase 1), des travaux de rénovations de l'éclairage public en 100 % LED et de la mise en place d'un nouveau transformateur au Parc Ratel à hauteur de 159 991,00 €, soit 25,53 % du coût hors taxe net de subvention.

12 OCT. 2023

ARRIVÉE

DÉLIBÉRATION N°2448 : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DANS LE CADRE DU RETOUR INCITATIF DE LA CROISSANCE FISCALE INTERCOMMUNALE 2023 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VERSAILLES GRAND PARC

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-10 et L. 5216-5-VI ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la décision du Bureau communautaire de Versailles Grand Parc n°dB.2023.057 du 7 septembre 2023 relative aux modalités de calcul et de répartition par commune du retour incitatif aux communes contribuant à la croissance fiscale intercommunale pour l'année 2023 ;

DÉCIDE

De solliciter la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour l'attribution d'un fonds de concours d'investissement de 159 991 € dans le cadre du retour incitatif de la croissance fiscale intercommunale 2023 pour financer les travaux de rénovations du groupe scolaire Castors Bas (Phase 1), des travaux de rénovations de l'éclairage public en 100 % LED et de la mise en place d'un nouveau transformateur au Parc Ratel

De préciser que le fonds de concours sollicité à Versailles Grand Parc représente 25,53 % du coût hors taxe, net de subvention, dans le respect de la limite de 50 % fixée par l'article L5216-5 VI du Code général des collectivités territoriales ;

DÉLIBÉRATION VOTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait à Bièvres, le

10 OCT. 2023

Pour extrait conforme,

Anne PELLETIER-LE-BARBIER
Maire de Bièvres



